

Conférence de presse du Rectorat de l'Université de Lausanne
du 23 octobre 2001

Dossier de presse

1. Quel avenir pour l'Université de Lausanne?

Jean-Marc Rapp
Recteur

2. Quels locaux pour l'UNIL?

Jean-Paul Dépraz
Directeur administratif

3. Le programme "Sciences, Vie, Société" a démarré

Walter Wahli
Vice-recteur

4. Le cap des 10'000 étudiants va probablement être franchi...

Jacques Diezi
Vice-recteur



Quel avenir pour l'Université de Lausanne?

Suite à la demande du Conseil d'Etat vaudois, le Rectorat de l'Université de Lausanne a déposé le 1er octobre 2001 un rapport sur l'avenir de l'Université au-delà de la période 2001-2004.

Dans ce document, le Rectorat a répondu à la demande qui lui était faite par une analyse détaillée, articulée autour des trois thèmes suivants:

- L'Université de Lausanne aujourd'hui
- Quelle Université de Lausanne pour demain?
- Les actions à mener à court, moyen, et long terme

Partant d'une analyse des missions principales d'une université (enseignement, recherche, activités de services) et des critères de qualité nécessaires pour les remplir, le rapport passe en revue cinq scénarios d'évolution de l'Université de Lausanne.

Il s'agit en effet d'ouvrir un débat sur la capacité du système universitaire suisse de répondre aux défis du XXI^e siècle.

La question est actuellement aux mains des différentes instances de la politique cantonale. Cependant, l'avenir de l'Université de Lausanne concerne l'ensemble des citoyens. C'est pourquoi l'Université de Lausanne met sur son site Internet un espace de discussion où chaque personne est invitée à participer au débat.

Le Rectorat de l'Université de Lausanne émet le ferme espoir que les décisions des autorités du Canton seront à la mesure des questions qu'il a soulevées.

Le texte du rapport, dont une version provisoire a déjà fait l'objet d'articles dans la presse, est maintenant disponible dans sa version définitive sur le site Internet de l'Université de Lausanne, avec un résumé et un espace de discussion dédié: www.unil.ch/avenir

Un résumé du rapport est à votre disposition en annexe de ce communiqué.

Pour plus de renseignements:

Jean-Marc Rapp

Recteur

Tél. 021 692 20 11

Email: Jean-Marc.Rapp@ddroit.unil.ch

2.

Quels locaux pour l'UNIL?

L'Université de Lausanne manque de locaux. Cela n'est pas vraiment nouveau, mais le phénomène atteint une ampleur qui a incité l'Université de Lausanne à prendre le taureau par les cornes.

Local d'enseignement: un chantier s'ouvre!

En matière de locaux d'enseignement, la bonne nouvelle est l'ouverture du chantier de l'extension du Collège propédeutique, le CP2, au mois de septembre. Dès octobre 2003, ce nouveau bâtiment offrira une salle de 500 places et une salle de 300 places juxtaposées, exploitables en commun, ainsi que 4 autres salles de dimensions plus réduites. Les niveaux inférieurs abriteront le Centre informatique de l'Université de Lausanne, actuellement exilé à la route de Chavannes, et le Centre audiovisuel, deux unités de service complémentaires.

Sciences humaines: à nouveau l'éclatement

La pression sur les places de travail pour les enseignants et les chercheurs est devenue si vive que l'Université de Lausanne s'est résolue à louer de nouvelles surfaces à l'extérieur du site de Dorigny. Cette pression est due à l'engagement de personnel sur des crédits de recherche attribués sur concours (Campus Virtuel notamment) et aux développements dans le cadre du programme "Sciences, Vie, Société". Un peu de baume sur une décision prise en désespoir de cause: les locaux repris de l'Ecole romande d'arts graphiques en bordure de l'avenue de Provence offrent plus de 2'000 m² de surface permettant d'héberger une bonne centaine de collaborateurs. Les conditions en matière d'informatique et de télécommunications seront identiques à celles qui sont offertes sur le site de Dorigny. Ces locaux seront maintenus jusqu'à ce que de nouvelles constructions permettent un rapatriement au sein de la Cité universitaire.

Des projets de constructions pour assurer l'avenir

L'Université de Lausanne poursuit plusieurs projets de développements de ses locaux pour répondre à la **forte reprise de la croissance des effectifs d'étudiants** dès 2003 et pour accueillir ses nouvelles activités de recherche.

Besoins financiers pour les locaux 2002-2010 (estimations)	Crédit total	
	Total	Part VD
Construction du Collège Propédeutique 2 (CP2) (crédit accordé en juin 2001)	28 250 000	18 450 000
Construction du Bâtiment des Facultés de Sciences Humaines 3 (BFSH3)	90 000 000	63 000 000
Animalerie de Dorigny	20 620 000	13 400 000
Ferme de la Mouline et Château de Dorigny	12 000 000	10 800 000
Bâtiment polyvalent - Faculté des sciences de l'environnement	15 000 000	12 000 000
Bugnon-bâtiment de la recherche (participation sur 40 mios)	25 000 000	17 500 000
Ecole de médecine	20 000 000	11 500 000
Nouveau bâtiment à Epalinges (participation)	4 000 000	2 800 000
Entretien lourd 2002-2005	8 000 000	8 000 000
Entretien lourd 2006-2009	8 000 000	8 000 000
Total des investissements bâtiments	230 870 000	165 450 000

Tableau extrait du Rapport sur l'Avenir de l'Université de Lausanne

Pour plus de renseignements:
Jean-Paul Dépraz
 Directeur administratif
 Tél. 021 692 23 00
 Email: Jean-Paul.Depraz@da.unil.ch

3.

Le programme “Sciences, Vie, Société” a démarré

Le programme “Science, Vie, Société” a démarré le 1er octobre 2001 par le **transfert de la Section de chimie** à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. La Section de physique et l'Institut de mathématiques suivront en 2003. Le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie à Genève se fera en 2004.

Cette réorganisation permet aux trois partenaires de réaliser un programme innovateur et ambitieux dans deux grands domaines parmi les plus dynamiques et les plus déterminants pour l'avenir de nos sociétés: les sciences humaines et sociales et les sciences de la vie.

Sciences humaines et sociales

Le pôle de sciences humaines et sociales s'articule autour de **dix projets de recherche et d'enseignement**, appelés projets Intégration, Régulation et Innovation sociale (IRIS) et sur un programme d'enseignement de sciences humaines et sociales visant à développer le sens critique, la créativité et l'esprit d'ouverture des étudiants de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne par une sensibilisation à ces disciplines.

Les dix projets IRIS, souvent transfacultaires, instaurent une approche pluridisciplinaire qui répond à l'évolution du monde actuel. Ils ont été initiés le 1^{er} octobre 2001 et de nombreux enseignants et assistants ont déjà été engagés.

Sciences de la vie

La région lémanique est mondialement reconnue dans le domaine des Sciences du vivant par les trois hautes écoles que sont l'Université de Lausanne, l'Ecole Polytechnique Fédérale et l'Université de Genève, auxquelles s'ajoutent le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois et les Hôpitaux Universitaires de Genève, l'Institut Suisse de Recherche Expérimentale sur le Cancer et l'Institut Ludwig.

Le projet de coordination et de développement des recherches et de l'enseignement dans le domaine de la génétique se fera au sein d'un réseau lémanique baptisé “Pôle de génomique fonctionnelle”.

L'apport de l'Université de Lausanne au pôle sera le Centre Intégréatif de Génomique (CIG), dont les premiers éléments se mettent d'ores et déjà en place, par exemple pour ce qui est des plates-formes technologiques: protéomique (soutien de la Fondation Leenaards), transcriptomique, analyse génétique et imagerie. L'enjeu principal du CIG est d'attirer les meilleurs scientifiques dans le but de créer une masse critique permettant de mettre l'accent sur une recherche fondamentale variée générant un enseignement attrayant de premier, deuxième et troisième cycles. Le CIG établira des partenariats avec les Pôles de Recherche Nationaux (PRN), en particulier celui intitulé "Frontières en génétique" et celui "d'Oncologie moléculaire".

Pour plus de renseignements:
Walter Wahli
Vice-recteur
Tél. 021 692 20 56
Email: Walter.Wahli@iba.unil.ch

4.

Le cap des 10'000 étudiants a été franchi

Le nombre d'étudiants inscrits à l'Université est de 10328 étudiants au 19 octobre 2001.

IMMATRICULATIONS ET INSCRIPTIONS/ STATISTIQUE DES ETUDIANTS DE 1992 à 2000										
Total des étudiants immatriculés: 1er, 2ème et 3ème cycle										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ¹
Etudiantes	4 138	4 260	4 132	4 080	4 566	4 863	5 006	5 007	5 128	5 423
Etudiants	4 263	4 263	3 792	3 588	4 275	4 576	4 736	4 733	4 768	4 905
Total	8 254	8 523	7 924	7 668	8 841	9 439	9 742	9 740	9 896	10 328
% d'étudiantes	50,1%	50,0%	52,1%	53,2%	51,6%	51,5%	51,4%	51,4%	51,8%	52,5%

- ¹ Ces chiffres sont arrêtés au 19 octobre et non au 15 décembre comme ceux des années précédentes. Ils sont susceptibles de varier, toutes les immatriculations n'étant pas confirmées.

Pour plus de renseignements:
Jacques Diezi
 Vice-recteur
 Tél. 021 692 20 31
 Email: Jacques.Diezi@rect.unil.ch

Rapport du Rectorat au Conseil d'Etat sur l'avenir de l'Université de Lausanne

Résumé

1. Introduction

Le présent rapport sur “l'Avenir de l'Université de Lausanne”, au-delà de la période couverte par la Convention fixant les objectifs convenus entre le Canton et l'UNIL pour la période 2001-2004, répond à une demande du Conseil d'Etat du Canton de Vaud au Rectorat. Deux de ses principaux aspects méritent d'être mis en exergue: l'analyse prospective des scénarios d'avenir sur la position de l'UNIL au sein du système universitaire suisse et l'énoncé des principales actions à mener à court, moyen et long termes.

2. Quelle Université de Lausanne pour demain?

Partant d'une analyse des missions principales d'une université (enseignement, recherche, activités de services) et des critères de qualité nécessaires pour les remplir, le rapport passe en revue cinq scénarios d'évolution de l'UNIL au sein du système universitaire suisse en termes de possibilité et de probabilité, pour retenir et proposer celui qui offre les meilleures perspectives d'avenir:

- I. *Le statu quo*
- II. *La fédéralisation généralisée des universités suisses*
- III. *Un partenariat renforcé entre l'UNIL et l'EPFL pouvant déboucher à terme sur la création d'une nouvelle entité intégrant les deux institutions (fédéralisation avec partenariat cantonal)*
- IV. *Le modèle concordataire, soit l'intégration de l'UNIL dans un ensemble universitaire organisé par un concordat intercantonal romand*
- V. *La disparition de l'UNIL.*

L'analyse fait ressortir que le scénario I (probabilité estimée: 25 %), le plus défavorable du point de vue de la recherche et compromettant le recrutement des enseignants, condamnerait le Canton et l'UNIL à entamer de profondes restructurations affectant le nombre des enseignements dispensés et l'organisation de l'institution pour tenter de remédier à ses principaux points faibles. Les scénarios IV (modèle concordataire) et V (disparition) n'ont pas été retenus, le premier en raison de la complexité politique et pratique de sa mise en œuvre, qui n'apporterait pas d'amélioration de la situation pour le Canton, le second à cause de son invraisemblance. De même, le scénario II (fédéralisation généralisée) a été écarté, car estimé irréaliste à court et moyen termes.

Le scénario préférentiel est le scénario III, dit de fédéralisation avec

partenariat cantonal. Visant à donner une unité institutionnelle au campus lausannois partagé aujourd'hui entre l'UNIL et l'EPFL, il permettrait d'optimiser l'utilisation des ressources physiques, humaines et financières apportées par le Canton de Vaud et la Confédération; dotée d'une organisation modernisée permettant de rationaliser l'emploi de ces ressources, une Haute Ecole lausannoise unifiée offrirait une palette exceptionnelle d'enseignements et de possibilités de recherche. Juridiquement, la solution envisagée à ce stade déboucherait sur une intégration par combinaison, l'institution à créer ayant un statut de droit fédéral, mais bénéficiant du support des deux collectivités. La participation du Canton de Vaud prendrait la forme d'une subvention annuelle basée sur une convention d'objectifs lui assurant l'éventail des prestations qu'il jugerait essentielles et le maintien de liens forts avec l'institution universitaire lausannoise.

3. Actions à mener à court, moyen et long termes

Le rapport dresse un catalogue d'actions à entreprendre aussi bien par l'UNIL que par l'Etat, dont certaines ne visent que le cas où l'orientation stratégique proposée serait approuvée. On se borne à mentionner ci-dessous les mesures les plus importantes impliquant des décisions des autorités cantonales, et qui s'imposent en réalité, quel que soit le scénario retenu.

3.1 Elaboration d'une nouvelle Loi sur l'Université (LUL)

Une nouvelle LUL devrait renforcer de façon décisive l'autonomie de l'UNIL, rapprocher son statut des standards jugés pertinents en Europe aujourd'hui et lui donner la capacité de décision nécessaire à la poursuite de sa stratégie. Même si le scénario préférentiel n'était pas retenu, la refonte complète de la LUL s'imposerait, pour en faire une loi-cadre donnant à l'Université une plus grande flexibilité d'organisation, ainsi qu'une structure plus claire et rationnelle. En fonction de l'accueil réservé aux propositions du rapport, le projet de loi commune Vaud-Genève actuellement prévu dans la Convention d'objectifs devrait être abandonné. La nouvelle LUL devrait pouvoir entrer en vigueur en 2004, voire 2005.

Dans l'intervalle, des modifications législatives partielles seront proposées par l'Université .

3.2 Réorganisation urgente de la gestion des ressources humaines

La gestion du personnel de l'UNIL ne dispose pas, et de loin, de l'organisation et des moyens qu'exigent la taille et les spécificités de l'institution. La modernisation de l'organisation demandera une augmentation de l'autonomie en matière de gestion du personnel. A une rationalisation de la gestion administrative sera associé un effort important au niveau de l'évaluation des collaborateurs et de la prise en considération de leurs aspirations et difficultés professionnelles et personnelles. On peut estimer les moyens supplémentaires nécessaires pour doter l'UNIL d'une gestion

des ressources humaines correspondant à sa taille et à ses activités à 12 EPT (en plus des 7.75 actuels). Une partie des nouvelles ressources nécessaires correspond à une diminution de charges dans les Services externes à l'UNIL qui collaborent actuellement à la gestion de son personnel.

3.3 Constructions / locaux

Une nouvelle phase de construction très active doit suivre le chantier actuellement en cours (CP2, extension du Collège propédeutique), pour faire face à la reprise de la croissance des effectifs d'étudiants à partir de 2003 ainsi qu'à la compétitivité en matière de recherche et aux exigences de l'attraction de financements extra-cantonaux pour la recherche. Une estimation globale situe les besoins financiers pour les constructions d'ici à 2010 entre 160 et 170 millions de francs (part vaudoise après subventions fédérales), soit des tranches de crédits annuelles (TCA) de 20 à 25 millions de francs.

3.4 Besoins financiers

Les besoins de financement de l'Université pour ses activités courantes vont croître rapidement. Selon une étude prévisionnelle prenant en compte l'augmentation des effectifs des étudiants (passage de 10'000 à 13'000 étudiants de 2001 à 2010), l'amélioration nécessaire du taux d'encadrement, les besoins de remplacement et de développement des équipements scientifiques et informatiques, ainsi que les contributions complémentaires aux subsides fédéraux obtenus sur concours, les besoins financiers de l'Université atteindront 419 millions de francs par an à l'horizon de 2010. Une manière d'alléger la contribution directe de l'Etat tout en conservant au Canton une part non négligeable de la maîtrise de son Université pourrait venir, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays, d'une défiscalisation totale ou partielle des dons faits par les entreprises ou les personnes privées.

A terme, la meilleure solution viendrait d'un financement mixte de la Confédération et du Canton, dans lequel la part de la Confédération croîtrait fortement par rapport à la situation actuelle.

4. Conclusions

Dans la perspective du rapprochement proposé entre l'UNIL et l'EPFL, l'Etat de Vaud doit donner à son Université à la fois la latitude de négocier des avancées sectorielles et les moyens de constituer un parti attrayant. Une autonomie plus importante permettra à l'UNIL d'adopter des modes de fonctionnement plus adaptés au rapprochement souhaité. Le nouvel afflux d'étudiants attendu ces prochaines années ne doit en aucun cas provoquer une dégradation des conditions d'enseignement et de recherche: un effort important sera au contraire nécessaire tant dans l'encadrement que dans les équipements scientifiques et la mise à disposition de locaux.